

**SWISSCURLING**

**Commentaires concernant le**

***RANKING SYSTEM* DE LA RELÈVE DE SWISSCURLING  
(SCNRS)**

**Août 2018**



## Contenu

1	Bases concernant le <i>Ranking System</i> de la relève de SWISSCURLING (SCNRS).....	3
2	Principe .....	3
3	Approche concernant l'évaluation et répartition des points .....	3
4	Equipes et joueurs .....	5
5	Règle concernant le remplaçant.....	5
6	Divers .....	5

## 1 Bases concernant le *Ranking System* de la relève de SWISSCURLING (SCNRS)

- 1.1 Le SCNRS est un système de classement et de points pour la relève.
- 1.2 Le SCNRS inclut les équipes satisfaisant aux critères du point (i), et les règles suivantes sont valables pour les points personnels:
- (i) Les équipes de la relève qui disputent les championnats et les tournois ;
  - (ii) Les points sont accumulés par équipe;
  - (iii) Les points SCNRS sont des points personnels.

## 2 Principe

- 2.1 Le SCNRS fait partie intégrante du processus de sélection pour le cadre de la relève. Tous les juniors et juniors filles de **SWISSCURLING** peuvent gagner des points. Tous les joueurs de base inscrits (cf. art. 4) comptabilisent des points justifiant de leur performance personnelle en compétition pour la sélection.

## 3 Approche concernant l'évaluation et la répartition des points

- 3.1 La performance d'équipe pendant une saison est constituée du classement final des championnats de la relève de **SWISSCURLING**, de divers résultats obtenus aux tournois ainsi qu'aux championnats du monde.
- 3.2 Durant une saison, les points peuvent être comptabilisés entre début août et le deuxième week-end de mars.
- 3.3 Des points sont en jeu aux événements suivants :
- (i) CM juniors
  - (ii) Ligue A (CS inclus)
  - (iii) Ligue B (CS inclus)
  - (iv) Ligue C (CS inclus)
  - (v) Tournois EJCT / slams U21
  - (vi) Tournois élite en Suisse conformément à la liste officielle des tournois de **SWISSCURLING** (cf. art 3.7)
  - (vii) Tournois juniors en Suisse conformément à la liste de **SWISSCURLING** (cf. art 3.7)
- 3.4 Les événements suivants ne donnent pas de points SCNRS :
- (i) Matches de qualification A/B et B/C
  - (ii) YOG, EYOF et Universiade
  - (iii) Qualifications pour les CM
  - (iv) Tournois CCT et WCT
  - (v) Tournois juniors à l'étranger (en dehors des tournois officiels EJCT et des slams U21)

### 3.5 Événement et points en fonction du classement

Rang	CM	Ligue A	Ligue B	Ligue C	EJCT	Tournoi élite (CH)	Tournoi junior (CH)
1	200 points	160 points	50 points	20 points	40 points	40 points	15 points
2	170 points	145 points	45 points	17 points	34 points	34 points	12 points
3	140 points	130 points	40 points	14 points	26 points	26 points	9 points
4	100 points	115 points	35 points	11 points	20 points	20 points	6 points
5	70 points	95 points	29 points	8 points	12 points	12 points	4 points
6	40 points	80 points	26 points	5 points	6 points	6 points	2 points
7		65 points	23 points				
8		50 points	20 points				
9		45 points	17 points				
10		40 points	14 points				
11							
12							

3.6 Le tableau ci-dessus indique le nombre points en jeu pour chaque rang par catégorie d'événement.

3.7 Les conditions suivantes doivent en outre être remplies pour que le nombre de points SCNRS gagnés puissent être comptabilisés :

- (i) Les tournois élite doivent comptabiliser un minimum de 12 participants.
- (ii) Les tournois juniors en Suisse doivent comptabiliser un minimum de 6 participants.
- (iii) Seuls les trois meilleurs résultats aux tournois EJCT sont comptabilisés pour le classement.
- (iv) Seuls les trois meilleurs résultats aux tournois élite sont comptabilisés pour le classement.
- (v) Seuls les quatre meilleurs résultats aux tournois juniors en Suisse sont comptabilisés pour le classement.

3.8 Les joueurs remplaçants reçoivent des points SCNRS pour autant qu'ils aient joué au moins 40% des matchs (tournoi ou championnat).

3.9 Les points gagnés par une équipe sont totalisés par équipe et par athlète.

3.10 Le nombre de points SCNRS accumulés pour chaque athlète est pris en compte pour les qualifications, les sélections, la répartition dans les cadres et la promotion des équipes.

3.11 Au début d'une nouvelle saison, le total des points SCNRS est remis à zéro.

3.12 Le total des points est adapté régulièrement et publié sur la page Internet de **SWISSCURLING** à fin décembre et fin mars.

3.13 Les classements aux championnats sont directement repris par **SWISSCURLING** auprès des organisateurs et ne doivent donc pas être annoncés par les équipes.

- 3.14 Pour recevoir les points gagnés lors d'un tournoi, chaque équipe doit communiquer à **SWISSCURLING** ses résultats au moyen du formulaire SCNRS officiel (par e-mail, dans un délai de 14 jours) ainsi qu'une copie du classement complet du tournoi. Lorsqu'une équipe communique trop tard son classement ou n'utilise pas le formulaire prévu, elle ne reçoit aucun point. Le formulaire SCNRS peut être téléchargé à partir du mois d'août sur le site Internet de **SWISSCURLING**.

## 4 Equipes et joueurs

- 4.1 Une équipe est constituée de 6 joueurs au maximum.
- 4.2 La formation de base doit être communiquée par écrit à **SWISSCURLING** avant le délai fixé. Il convient de communiquer les noms des joueurs et les positions, dans la mesure où elles sont déjà fixées.
- 4.3 Définition d'équipe de base  
L'équipe de base est constituée de tous les joueurs qui figurent dans l'inscription officielle envoyée à **SWISSCURLING** pour le championnat (remplaçants compris) ou les joueurs de base officiels inscrits a posteriori (6 joueurs au maximum par équipe).
- 4.4 Seules des équipes complètes sont prises en compte dans le classement.
- 4.5 Tout changement intervenant dans la formation de l'équipe en cours de saison doit être signalé à **SWISSCURLING** dans un délai de 14 jours. En cas de retard, le résultat est comptabilisé pour la formation de base.
- 4.6 Lorsqu'un joueur quitte son équipe de base en cours de saison, les conditions suivantes s'appliquent:
- (i) Tous les joueurs conservent leurs points personnels. Le joueur qui quitte l'équipe peut prendre ses points avec lui et les additionner à ceux de l'équipe qu'il rejoint, pour autant que les conditions du point 3.7 soient respectées.

## 5 Règle concernant le remplaçant

- 5.1 Les points gagnés lors d'un tournoi ne peuvent être comptabilisés que si tous les matchs du tournoi ou du championnat ont été disputés par au moins 3 joueurs de l'équipe de base.
- 5.2 S'il dispute au moins 40% de tous les matchs joués, un joueur de l'équipe de base reçoit 100% des points attribués à l'équipe.
- 5.3 Les remplaçants qui n'appartiennent pas à l'équipe ne reçoivent pas de points lorsqu'ils jouent.
- 5.4 Pour qu'un remplaçant puisse entrer en ligne de compte dans l'attribution des points, il doit faire partie des juniors de **SWISSCURLING** (conformément aux dispositions du règlement de compétition concernant la limite d'âge).

## 6 Divers

- 6.1 Les équipes ont la possibilité de faire recours. Tout recours doit être déposé auprès de la commission sportive de la relève de **SWISSCURLING** dans un délai de 8 jours après la publication des résultats définitifs. C'est cette commission qui traitera le recours.